

Association Québécoise Francogénie

Assemblée Générale Annuelle du mercredi 17 juin 2015

PROCURATION

Je soussigné(e), (prénom, nom), membre en règle de Francogénie donne pouvoir à (prénom, nom), membre en règle de Francogénie, pour me représenter et voter en mon nom lors de l'Assemblée Générale Annuelle du **mercredi 17 juin 2015**

Fait à,

le.....

Signature

Notes :

1. Seuls peuvent voter lors des assemblées générales, et donc donner ou accepter un pouvoir, les membres réguliers à jour de leur cotisation.
2. Pour être valide, la procuration doit :
 - a. être signée par le mandant et apportée par le mandataire avant le début de l'Assemblée Générale (une copie scannée est valide)
 - b. ou transmise par courriel à l'adresse secretaire@francogenie.com Dans ce cas, l'acceptation du pouvoir par le mandataire devra être également confirmée par courriel à la même adresse avant le 16/06/2015 minuit
3. La procuration ne peut être donnée qu'à une seule personne, présente lors de l'Assemblée.
4. Vous pouvez donner des consignes de vote à votre mandataire lors de l'établissement de la procuration.